

Conditions générales CIAMTC

SHENQI SRL

Version mise à jour au 26 décembre 2022

Les présentes conditions générales (ci-après les « CG ») complètent les conditions générales d'utilisation (CGU) relatives au site www.ciamtc.com (ci-après le « Site »), disponibles [ici](#), sans s'y substituer.

Les CG définissent les relations entre SHENQI SRL (ci-après « SHENQI ») et la personne souhaitant participer aux formations qu'elle propose, sans préjudice de l'applicabilité de conditions particulières prévalant sur les CG.

1. Présentation

SHENQI SRL est la société qui exploite le

CENTRE INTERNATIONAL D'ACUPUNCTURE ET DE MÉDECINE
TRADITIONNELLE CHINOISE BELGIQUE - SHANGHAI

(ci-après le « CIAMTC ») :

SHENQI

Société à responsabilité limitée Cours Michel Woitrin 18

1348 Ottignies-Louvain-la-Neuve BCE : 0699.670.403

Tél. : +32 488/02.06.57 E-mail : info@ciamtc.com

Le CIAMTC est membre et reconnu par la WORLD FEDERATION OF ACUPUNCTURE -MOXIBUSTION SOCIETIES (ci-après la « W.F.A.S. »). La W.F.A.S est la référence pour les instances officielles internationales pour la formation et la pratique de l'acupuncture. Le CIAMTC dispense en outre une formation initiale certifiante

reconnue et co-dispensée par la SHANGHAI UNIVERSITY OF TRADITIONAL CHINESE MEDICINE (ci-après la « SHUTCM - CHINE »).

2. Définitions

Outre les définitions reprises ailleurs dans le Contrat, ont la signification suivante :

CONTRAT : les informations et choix contenus dans le Formulaire, ainsi que les CG et, le cas échéant, les conditions particulières convenues entre SHENQI et le Participant. Le Contrat existe dès que le Formulaire a été complété et envoyé par le Participant à SHENQI.

FORMATION : tout type d'enseignement de courte ou de longue durée organisé par SHENQI en journée ou en soirée, y compris les séminaires, colloques et autres événements ainsi que, le cas échéant, toute documentation y afférente.

FORMULAIRE : tout formulaire d'inscription relatif à une Formation proposée par SHENQI.

PARTICIPANT : toute personne physique ou morale qui a complété et envoyé un Formulaire pour une ou plusieurs Formation(s) à SHENQI.

CONSOMMATEUR : tout Participant personne physique qui agit à des fins qui n'entrent pas dans le cadre de son activité professionnelle (qu'elle soit commerciale, industrielle, artisanale ou libérale).

3. Acceptation des présentes conditions générales

Les CG s'appliquent à tous les Participants.

En cochant la case dédiée sur le Formulaire, le Participant reconnaît avoir pris connaissance des CG et de leur contenu, et marque son accord avec celles-ci.

Si l'une des dispositions des CG se révèle non-valide, nulle, ou non-applicable, elle sera remplacée dans la mesure du possible par une disposition valable d'effet équivalent. Les autres dispositions des CG n'en seront en rien altérées, et resteront pleinement et entièrement applicables.

Les CG peuvent être révisées ou mises à jour à l'entière discrétion de SHENQI. Le Participant sera informé de toute modification des CG par un e-mail à l'adresse communiquée lors de son inscription. Le Participant disposera alors d'un délai de quatorze (14) jours calendrier (samedi, dimanche, et jours fériés légaux inclus) à partir de l'envoi de cette notification pour refuser les nouvelles CG et mettre un terme au Contrat. Au-delà du délai de quatorze (14) jours précité, le Participant est présumé de manière irréfragable avoir accepté la nouvelle version des CG.

Toute condition particulière doit nécessairement prendre la forme d'un accord exprès écrit entre le Participant et SHENQI. En cas de discordance entre les conditions générales et des conditions particulières, les secondes l'emportent sur les premières.

4. Pratique - Cadre juridique - Pratiques non conventionnelles

Le Participant a connaissance du cadre juridique belge relatif aux pratiques non conventionnelles, dont fait partie l'acupuncture.

SHENQI attire particulièrement l'attention du Participant sur le fait que des conditions supplémentaires doivent être respectées afin de, notamment, pratiquer légalement en tant qu'acupuncteur en Belgique. S'agissant des pays autres que la Belgique, il revient au

Participant de s'informer auprès des autorités étrangères compétentes.

SHENQI attire également l'attention du Participant sur le fait que le titre de « docteur en acupuncture » est issu de la terminologie chinoise et, à ce titre, n'est pas reconnu en Belgique.

SHENQI ne fournit aucune garantie au Participant quant à sa pratique de l'acupuncture (not. en ce qui concerne son éventuelle adhésion à une association professionnelle d'acupuncture (reconnue ou non), et l'autorisation d'exercer).

Pour plus d'information :

- SHENQI SRL : info@ciamtc.com (voir not. « Quel est le statut juridique de l'acupuncture en Belgique ? », disponible sur le site du CIAMTC)

- SPF Santé Publique, Sécurité de la chaîne alimentaire et Environnement | www.health.belgium.be

- Associations professionnelles belge d'acupuncteurs :

- Association Belge des Acupuncteurs Diplômés de Chine | www.acupuncture-abadic.org
- Belgian Acupunctors Federation | www.acupunctuur-baf.be
- European Federation for Oriental Medicine | www.eufom.com
- Association Belge des Médecins Acupuncteurs - Belgische Vereniging voor Artsen Acupuncturisten | www.acupuncture.be ou www.acupunctuur.be

5. Inscription

SHENQI décide souverainement et exclusivement de l'acceptation ou du refus d'inscription du Participant. La décision de SHENQI est fonction du profil et de la motivation du Participant, ainsi que de la cohérence du groupe à constituer. Un refus d'inscription ne met en aucune façon en question les capacités du Participant refusé.

Toute décision d'acceptation est soumise à la condition suspensive du paiement par le Participant du prix de la Formation, conformément à l'article 7 ci-dessous.

Un refus d'inscription ne s'applique qu'à la Formation concernée et est sans préjudice du droit du Participant de s'inscrire à une autre Formation ou de s'inscrire à une édition ultérieure de la Formation à laquelle le refus d'inscription se rapporte.

En ce qui concerne la Formation certifiante initiale par la W.F.A.S. et la SHUTCM - CHINE, l'admissibilité du Participant dans l'année supérieure n'est pas exclusivement

conditionnée à la réussite des examens de l'année en cours et au paiement des frais de formation. SHENQI se réserve le droit de refuser l'inscription d'un Participant dans l'année supérieure notamment si les motifs ayant justifié son acceptation ne sont plus réunis ou si le Participant a adopté des comportements incompatibles avec le Contrat ou avec les valeurs prônées par SHENQI.

Le refus d'inscription met fin au Contrat.

Le refus d'inscription n'est susceptible d'aucun recours.

6. Frais d'inscription à la Formation

Le prix de chaque Formation fait l'objet d'une rétribution forfaitaire et est disponible sur le Site sous l'onglet [Formations](#).

SHENQI se réserve le droit d'indexer ou de modifier le prix de toute Formation, ainsi que le droit d'y répercuter toute modification du taux de T.V.A. applicable. Toute indexation, modification ou répercussion sur le prix de toute Formation est sans préjudice des Contrats en vigueur au moment où l'indexation, la modification ou la répercussion est décidée.

7. Paiement de la Formation

En ce qui concerne la Formation certifiante initiale co-dispensée par SHUTCM - Chine, le Participant est tenu de régler toute facture qui lui est adressée dans un délai de quinze (15) jours francs à compter de la date l'envoi de la facture, et en tout état de cause au plus tard le 31 juillet de l'année civile au cours de laquelle la Formation débute.

Quant aux conférences, stages et autres Formations brèves, le Participant est tenu de payer l'intégralité des frais de la formation et d'inscription simultanément à son inscription.

Tout paiement s'effectue par virement bancaire sur le compte suivant :

CIAMTC - CIAMTC BE71 0689 4592 8869

BIC GKCCBEBB

En mentionnant le Prénom nom du participant + année (1ère A1-2èmeA2-3èmeA3)

Le Participant qui désire contester une facture doit faire parvenir sa réclamation par écrit à SHENQI endéans un délai de dix (10) jours francs à compter de l'envoi de la facture litigieuse.

Tout retard de paiement entraîne de plein droit et sans avertissement ou mise en demeure préalable une majoration d'un montant forfaitaire égal à 12% du montant dû, avec un minimum de 150,00 EUR ainsi que le paiement d'un intérêt conventionnel de 10% du montant dû.

Tout retard de paiement rend exigible, immédiatement et de plein droit, le solde de toutes les sommes dues par le Participant, même non échues.

En cas de non-paiement, SHENQI se réserve le droit de suspendre l'exécution de ses obligations jusqu'au paiement plein et entier des sommes dues par le Participant (y compris le droit de refuser au Participant l'accès à toute Formation), ainsi que le droit de mettre un terme a Contrat, sans avertissement ou mise en demeure préalable.

8. Remboursement et droit de rétractation

Les prix de la Formation n'est pas remboursable, sauf dans les circonstances suivantes :

- la demande d'inscription du Participant est refusée par SHENQI ;
- la Formation est purement et simplement annulée et ne fait pas l'objet d'un report ;
- le Participant est dans l'impossibilité d'assister à la Formation suite à son report. Il revient alors au Participant

d'envoyer à SHENQI une demande de remboursement dument justifiée (y compris toute pièce justificative), étant entendu que SHENQI apprécie souverainement et exclusivement le motif invoqué. Ne s'applique à la Formation initiale certifiante co-dispensée par la SHUTCM - Chine que dans la mesure où toutes les séances qui la composent sont reportées.

Sans préjudice du présent article, l'absence du Participant à la Formation, pour quelque raison que ce soit (y compris un cas de force majeure) ne donne droit à aucun remboursement ou indemnité, sous quelque forme que ce soit.

L'abandon par le Participant de la Formation ne donne droit à aucun remboursement ou indemnité, sous quelque forme que ce soit et est sans préjudice de l'article 7 des CG, même si la Formation concernée n'a pas encore débuté/eu lieu.

Le présent article est sans préjudice du droit de rétractation du Consommateur tel que prévu à l'article VI.47 du Code de droit économique, selon lequel le Participant Consommateur dispose d'un délai de quatorze (14) jours calendrier pour informer SHENQI de sa volonté de se rétracter et d'annuler sa commande de service effectuée à distance, sans motif et sans autres frais supplémentaires que ceux prévus par le Code de droit économique.

Pour plus d'information, voir not. le site du [SPF Economie](#) (et plus particulièrement sa [note d'information relative au droit de rétractation dans les contrats à distance](#)).

9. Report et modification de l'organisation et des modalités de la Formation

Sauf stipulation contraire, les horaires et délais fixés par SHENQI sont donnés à titre purement indicatif. SHENQI se réserve à ce titre le droit de les modifier librement et à tout moment, et ainsi de reporter toute Formation, sous réserve d'en informer préalablement le Participant.

SHENQI se réserve le droit de modifier l'organisation et les modalités de la Formation. SHENQI peut ainsi notamment modifier le lieu auquel la Formation donnée en présentiel est dispensée, ou tenir en distanciel une Formation initialement prévue en présentiel, et inversement.

SHENQI n'est en tout état de cause pas tenue au respect des horaires et délais (y compris tout délai contraignant) et/ou de l'organisation et des modalités prévues et est ainsi autorisée à reporter et à modifier l'organisation et les modalités de toute Formation notamment dans les circonstances suivantes :

- le nombre minimum de Participants à la Formation n'est pas atteint ; et
- impossibilité de dispenser la Formation (not. pour raison de santé du/des formateur(s) et/ou du/des professeur(s) et cas de force majeure, y compris toute mesure gouvernementale).

Sans préjudice de l'article 8 ci-dessus, le report et/ou la modification de l'organisation et des modalités de la Formation ne constituent pas une cause de fin du Contrat et ne donne droit à aucun remboursement et/ou indemnité.

SHENQI décline toute responsabilité en cas de report et/ou de modification de l'organisation et des modalités de la

Formation.

10. Obligations du Participant - Règles de comportement

La présence à la Formation est obligatoire, sauf circonstance exceptionnelle dûment justifiée. Le cas échéant, SHENQI se réserve le droit de refuser au Participant de présenter ses examens s'il n'a pas assisté à au moins 85% des séances ou s'il a eu plus de deux jours d'absences, le nombre le plus petit étant retenu. Un demi-jour d'absence comptant pour un jour d'absence.

En cas de retard ou d'absence, il revient au Participant, le cas échéant, de rattraper son retard avec l'assistance des autres participants et/ou via la plateforme e- Learning et de prévenir les formateurs par email à admin@ciamtc.com en mentionnant la raison de l'absence.

Aussi bien lors de la Formation que, de manière générale, lors de toute interaction et événement découlant du Contrat, le Participant s'engage notamment à :

- respecter le Contrat ;
- se munir de tout support et matériel utile à la poursuite de la Formation, y compris, le cas échéant, tout matériel informatique entendu au sens large (ordinateur ou équivalent, connexion internet suffisamment rapide, webcam, micro, etc.) permettant de suivre de manière adéquate toute Formation prévue en distanciel et ce durant toute la durée du cours ;
- ne pas introduire plus d'un Formulaire pour une même Formation, sauf accord exprès écrit de SHENQI et sans préjudice de l'article 5 ci-dessus ;

- ne pas communiquer des informations inexactes lors du remplissage Formulaire ou de tout autre document identique ou similaire ;
- maintenir à jour les informations communiquées à SHENQI, en l'informant immédiatement ou, à tout le moins dans les meilleurs délais, de toute modification pertinente ;
- ne pas autoriser une autre personne à assister à la Formation (y compris l'utilisation de toute documentation y afférente), que ce soit à sa place ou en sa compagnie ;
- ne pas enregistrer, reproduire, et/ou diffuser la Formation (y compris toute documentation y afférente), sous quelque forme et de quelque manière que ce soit ;
- de manière générale, ne pas exercer son activité professionnelle, y compris toute action de démarchage ou de promotion, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit ;
- de manière générale, ne pas adopter un comportement et/ou une tenue vestimentaire qui serait de nature à perturber le bon déroulement de la Formation ou à la vider de sa substance. Il est ainsi notamment demandé au Participant d'être vêtu de manière appropriée et d'activer sa caméra lorsque cela est nécessaire ;
- de manière générale, ne pas porter atteinte aux droits de SHENQI et/ou des autres Participants.

- Prévenir à l'avance (24h minimum) de son absence via email à admin@ciamtc.com en mentionnant la raison de l'absence.

Le non-respect du présent article constitue un manquement grave aux Contrat et peut amener SHENQI à prendre notamment tout ou partie des mesures suivantes à l'égard du Participant, même sans avertissement préalable :

- mettre fin au Contrat ;
- refuser au Participant l'accès à toute Formation (y compris l'accès à la documentation y afférente) ;
- engager des poursuites contre le Participant, en vue notamment d'obtenir la réparation de tout préjudice subi et de récupérer tous les frais occasionnés par le non-respect du Contrat (y compris, sans y être limité, les frais administratifs et les dépenses) ;
- dénoncer les manquements constatés aux autorités compétentes si SHENQI le juge nécessaire.

11. Droits et obligations de SHENQI

Sans préjudice de l'article 9, SHENQI s'engage à dispenser la Formation dans sa totalité et à assurer au Participant une qualité de service constante. SHENQI s'engage également à fournir au Participant le support de cours nécessaire au suivi de la Formation, ainsi qu'à fournir au Participant l'assistance la plus adaptée à ses besoins.

SHENQI se réserve le droit de faire appel à des formateurs et

professeurs externes ainsi qu'à tout autre sous-traitant de son choix pour dispenser tout ou partie de la Formation. SHENQI n'est soumis à aucune obligation d'information, y compris en cas de remplacement du formateur ou du professeur externe ou du sous-traitant par un autre formateur ou professeur externe ou sous-traitant.

Le report et/ou la modification de l'organisation et des modalités de la Formation tels que prévus à l'article 9 ci-dessus, ainsi que tout acte de sous-traitance ne peuvent en aucun cas être considérés comme une baisse de qualité de la Formation dispensée par SHENQI.

SHENQI se réserve le droit de mettre fin ou de suspendre l'exploitation du CIAMTC, ainsi que le droit de le céder à des tiers, sous réserve d'en aviser au préalable les Participants.

12. Responsabilité de SHENQI

Sauf disposition d'ordre public ou impérative, pour tout dommage et perte pouvant apparaître comme une conséquence de l'inexécution totale ou partielle, ou encore d'une exécution fautive de ses obligations contractuelles ou extracontractuelles, SHENQI ne sera responsable qu'à concurrence des seuls dommages et pertes réels et prouvés par le Participant qui sont la conséquence directe et immédiate de celle-ci, sans que le montant global des dommages et intérêts à payer par SHENQI, tous faits générateurs confondus, ne puisse dépasser un montant global forfaitaire équivalent à la somme des prix de Formation payés pour l'année de formation au cours de laquelle le litige naît. Cette limite s'applique également à toutes les conséquences, y compris les restitutions par équivalent, qui s'imposeraient à SHENQI en cas de nullité, de résolution ou de caducité du contrat liant les Parties.

SHENQI ne sera en aucun cas responsable des dommages indirects subis par le Participant tels que, sans s'y limiter, les pertes de revenus, les pertes de chiffre d'affaires, les pertes de bénéfices, les pertes d'économie escomptées, ou tout dommage, coût ou dépense indirect ou dérivé.

Dans le cas où le Participant ne respecte pas la réglementation applicable ou, de manière générale, dans le cas où le Participant ne respecte pas le Contrat, le Participant reconnaît et accepte qu'il est le seul responsable des dommages directs et indirects qui en découlent à son égard, à l'égard des tiers et/ou de SHENQI et il s'engage à garantir et à indemniser SHENQI en cas d'action d'un tiers contre SHENQI. Sont ainsi notamment visés la communication par le Participant d'informations inexactes lors du remplissage du Formulaire ou de tout autre document identique ou similaire et le défaut de mise à jour de ces informations.

La relation entre SHENQI et le Participant n'a pas pour effet de créer un partenariat, une association, une société, des relations de travail, des relations entre un agent commercial et son agent, ou encore des relations de franchise. Le Participant s'engage à garantir et à indemniser SHENQI en cas d'action d'une administration fiscale ou de sécurité sociale, ou de tout autre tiers, contre SHENQI.

Le Contrat et le Site sont susceptibles de contenir des liens vers du contenu et/ou des sites gérés par des tiers. Ces liens sont fournis à titre purement indicatif. SHENQI ne prend aucun engagement quant à leur qualité et leur exactitude. Les tiers gérant ces contenus et ces sites en sont les seuls responsables. SHENQI ne sera en aucun cas responsable des dommages pouvant résulter de leur consultation.

En tout état de cause, SHENQI ne peut être tenue responsable envers le Participant, pour quelque raison et à quelque titre que ce soit (y compris le retard et/ou l'inexécution d'une de ses obligations) en cas de force majeure. Constituent notamment un cas de force majeure les catastrophes naturelles, les mesures et actes gouvernementaux, la guerre, les incendies, les inondations, les coupures d'électricité, les troubles informatiques et les troubles civils, ainsi que tout type de crise de santé publique.

13. Protection des données à caractère personnel et droit à l'image

Le Participant est informé que les données personnelles collectées et traitées sont strictement confidentielles. Ces données sont recueillies et collectées aux fins suivantes : assurer l'exécution des services proposés et convenus, assurer la comptabilité de l'entreprise, effectuer des activités de marketing et de communication promotionnelle, permettre une meilleure identification des besoins et du profil des Participants afin d'assurer une bonne gestion dans le choix de la clientèle de SHENQI. Le Participant est informé que s'il ne fournit pas des données

exactes, cela peut dans certains cas entraver le bon déroulement du processus d'exécution du Contrat. Si les données ont été fournies de manière incorrectes ou inexactes, SHENQI ne pourra, en aucun cas, en être tenue responsable.

Le Participant est informé que ses données personnelles sont collectées et traitées, conformément aux finalités citées plus haut, via le formulaire d'inscription et en ce qui concerne les photographies, vidéographies et interview, lors des Formations.

Les données collectées sont : le nom, le prénom, sexe, e-mail, l'adresse privée, formation, profession, adresse de facturation,

numéro de TVA, date de naissance, photographie personnelle d'identification et coordonnées de paiement. Le Participant accepte également que des photographies, vidéographies et interviews éventuelles de lui soient réalisées pendant les Formations.

Les photographies, vidéographies et interviews prises lors des Formations et des événements organisés par SHENQI seront l'entière propriété de SHENQI. SHENQI pourra faire usage du portrait des Participants pris lors de Formations ou d'événements pour illustrer ses publications, site internet et autres supports. SHENQI garantit que l'usage qui sera fait de ces documents restera dans le cadre d'une illustration en relation avec la profession, la situation ou la raison pour laquelle les photographies, vidéographies et interviews ont été réalisées.

Ces données seront conservées pendant une durée de quatre (4) années. Une fois arrivées au terme du délai, les données comptables sont archivées et les autres données sont effacées.

En acceptant les CG et en particulier, la présente clause, le Participant déclare avoir pris connaissance et marqué son accord de façon libre, spécifique, éclairé et univoque au traitement des données à caractère personnel le concernant.

Le consentement est donné par l'acte positif par lequel le Participant a coché la case proposant les CG dans le Formulaire. Ce consentement est une condition indispensable pour effectuer certaines opérations sur le site ou pour permettre au Participant d'entrer en relation contractuelle avec SHENQI. Tout Contrat est subordonné à l'acceptation de la présente clause.

Le Participant a le droit de retirer son consentement à tout moment. Le retrait du consentement ne compromet pas la licéité du traitement fondé sur le consentement préalablement donné.

Conformément au Règlement 2016/679 du parlement européen et du conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation des données ainsi que conformément à la loi du 8 décembre 1992 relative à la protection de la vie privée à l'égard des traitements de données à caractère personnel, le Participant dispose d'un droit d'accès aux données, d'un droit de rectification ou d'effacement de celles-ci. Le Participant dispose également du droit de demander une limitation quant au traitement de ses données personnelles, de s'opposer au traitement de ses données ainsi que du droit à la portabilité de ses données.

Le Participant peut également s'opposer à tout moment à ce que ses données soient utilisées à des fins étrangères à celles de la bonne gestion de son dossier, le cas échéant.

Pour toutes questions relatives à vos droits concernant vos données personnelles, n'hésitez pas à contacter le responsable du traitement de vos données.

SHENQI s'engage à mettre en œuvre toutes les mesures techniques et organisationnelles appropriées et raisonnables permettant d'assurer la protection des données du Participant. SHENQI s'engage à cet égard à une obligation de moyen.

Le Participant, s'il estime avoir été lésé dans le cadre de la protection de ses données à caractère personnel, peut contacter l'autorité de contrôle :

Autorité de protection des données Rue de la Presse, 35, 1000 Bruxelles +32 (0)2 274 48 00 +32 (0)2 274 48 35 contact@apd-gba.be <https://www.autoriteprotectiondonnees.be/>

14. Propriété intellectuelle

Tous les droits de propriété intellectuelle portant sur le contenu créé ou fourni par SHENQI dans le cadre de sa relation avec le Participant appartiennent à SHENQI ou à ses donneurs de licence. Sont ainsi notamment visés le Site et toute documentation, fiche de présentation, syllabus, compendium, et œuvre littéraire et artistique.

SHENQI accorde au Participant, qui accepte, un droit personnel, limité au seul usage privé, non-exclusif, non-transférable, ne pouvant être concédé en sous-licence d'utiliser le contenu créé ou fourni par SHENQI dans le cadre de sa relation avec le Participant durant la durée de celle-ci à la seule fin de suivre de manière utile toute Formation à laquelle le Participant a été accepté.

Sans préjudice du précédent paragraphe, aucune partie du Site ou du contenu créé ou fourni par SHENQI dans le cadre de sa relation avec le Participant ne peut être reproduite, publiée, copiée, enregistrée, postée, transmise, diffusée ou distribuée de quelque manière que ce soit sans l'accord exprès écrit de SHENQI ou du tiers concerné, à moins que celui-ci ne soit pas nécessaire en vertu de la loi applicable.

En cas de non-respect du présent article, SHENQI se réserve le droit d'engager toute action judiciaire appropriée (y compris pénale) à l'encontre du Participant. Le Participant sera en outre redevable, de plein droit et sans avertissement ou mise en demeure préalable, d'une indemnité forfaitaire égale à la somme des prix des Formations auxquelles le Participant a été accepté pendant l'année de formation en cours, sans préjudice de dommages et intérêts additionnels.

15. Droit applicable et juridiction compétente

Le Contrat est exclusivement régi par le droit belge.

A l'exception des litiges portant sur le paiement du prix de la Formation, les Parties conviennent qu'en cas de litige relatif à la validité, à l'interprétation, ou à l'exécution du Contrat qui ne pourrait être résolu à l'amiable, les Parties tenteront de résoudre ce litige par la médiation ou la conciliation. En cas d'échec de la médiation et/ou de la conciliation, seuls les tribunaux de l'arrondissement judiciaire du Brabant wallon seront compétents.

SHENQI attire l'attention du Participant Consommateur l'existence du [Service de Médiation pour les Consommateurs](#).

16. Modification du Contrat

Sans préjudice des autres articles des CG et, le cas échéant, des conditions particulières, toute modification du Contrat requiert la forme écrite et doit être signée et acceptée par SHENQI et le Participant.

17. Entrée en vigueur - Fin du contrat

Le Contrat s'applique à compter de l'envoi du Formulaire jusqu'à la fin du Contrat.

SHENQI peut notamment résilier le Contrat en cas de manquement grave commis par le Participant aux règles de comportement visées par l'article 10 ci-dessus.

Sans préjudice des autres articles des CG et, le cas échéant, des conditions particulières, l'article 7 survivra à la fin du Contrat.